

PROCÈS-VERBAL

DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE tenue le mercredi 22 avril 2006 au Centre Communautaire de St-Albert, situé au 29, rue des loisirs à St-Albert, à 8h30.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Pierre-Yves Germain souhaite la bienvenue en son nom ainsi que celui du conseil d'administration et remercie tout le monde de leur présence à cette 28^e assemblée annuelle de la Société Sylvicole d'Arthabaska-Drummond et déclare l'assemblée ouverte à 8h30.

2. MOT DE BIENVENUE ET MESSAGE DU PRÉSIDENT

M. Pierre-Yves Germain nous livre son message :

- Présentation du rapport annuel en lien avec le plan d'action du Lac à l'épaule de janvier 2006.
- Le C.A. s'est réuni à 8 reprises ce qui a permis de suivre les orientations fixées.
- Il nous présente un bénéfice pour la SSAD avant impôt de 33,868.\$
- Il nous informe que les démarches faites auprès du Premier ministre M. Jean Charest et du ministre M. Yvon Vallières ont amené un budget supplémentaire de 50,000.\$ à la région du Centre du Québec.
- Le mandat des outils de gestion que le C.A. s'était fixé est complété par l'ajout d'une politique d'évaluation du directeur général. À venir, un plan de communication qui vise l'échange d'informations à l'interne et à l'externe de la SSAD.
- Il nous informe que les relations entre la SSAD et les différents intervenants du monde forestier sont à leurs meilleures.
- Concernant le projet de la scierie, le C.A. continue de soutenir le projet.
- En conclusion, M. Pierre-Yves Germain remercie l'assemblée pour la confiance et l'appui qui lui a été manifesté tout au long de l'année. Il remercie aussi M. Jean Page, directeur général pour son dévouement exemplaire. Il termine en remerciant et présentant chaque membre du conseil d'administration.

3. MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION DU PERSONNEL

- Après avoir salué tout le monde, M. Jean Page nous informe que le défi de 2005 était de permettre à la SSAD de dégager une marge de manœuvre suffisante afin de développer de nouveaux services. Mission accomplie dit-il en mentionnant que la SSAD a dû s'adapter à un niveau d'opération dans les coupes d'éclaircies suite à l'ajout de budget supplémentaire.
- Pour ce qui est du projet de la scierie, M. Page nous informe qu'il y a encore plusieurs détails à finaliser. Cependant l'expérience démontre jusqu'à maintenant une très bonne opportunité d'affaire pour la SSAD.
- Il nous mentionne que le partenariat avec scierie Lemay représente une bonne partie de nos bénéfices. Les travaux sur les terres de la SSAD et de foresterie urbaine sont aussi des activités très rentables pour SSAD.
- En ce qui concerne la mise en marché du bois, celle-ci a beaucoup changée durant la dernière année en raison du marché de bois résineux de petit diamètre.
- M. Page nous présente l'année 2006 comme étant une suite logique de l'année 2005 puisque plusieurs projets se poursuivront.
- M. Page remercie M. Pierre-Yves Germain, les administrateurs ainsi que les employés pour l'ampleur du travail accompli et aussi pour le support qu'il a reçu tout au long de l'année. Il termine par la présentation des employés de la SSAD.

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

M. Jean Page, directeur général, fait la lecture de l'avis de convocation aux actionnaires présents.

M. Jean-Bruno Lefebvre propose d'accepter l'avis de convocation. Il est appuyé par M. Mario Chrétien.

5. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Jean Page, directeur général, fait la lecture de l'ordre du jour aux actionnaires présents.

M. Renaud Labonté propose d'accepter l'ordre du jour présenté. Il est appuyé par M. Guy Lafontaine.

6. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 AVRIL 2005.

M. Jean Page, directeur général, avec l'autorisation de l'assemblée fait la lecture abrégée du procès-verbal de l'assemblée générale du 20 avril 2005.

M. André Vallée propose d'accepter le procès-verbal. Il est appuyé par M. Michel Boisvert.

7. LECTURE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2005

M. Alexandre Labonté, Ingénieur forestier et directeur technique fait la lecture abrégée du rapport d'activités 2005.

7.1 Programme régulier et budget

- un budget global de 733,230.\$
- des travaux d'aménagements forestiers réalisés sur une superficie de 802 ha, 19 km de voirie et de drainage forestier ainsi que 75 plans d'aménagements forestiers.
- 264 propriétaires (excluant les PAF) ont reçu en moyenne 2,777.\$ par projet.

Un tableau démontrant les budgets répartis par M.R.C. est présenté et expliqué par M. Labonté. Il ressort de ces statistiques que les M.R.C. de Drummond et d'Arthabaska ont reçu la majeure partie du budget global.

7.2 Travaux sylvicoles

M. Labonté présente des statistiques faisant état de la répartition du budget en fonction du type de traitement et du pourcentage par traitement réalisé par le propriétaire. Il se dégage de ces données une augmentation majeure des travaux commerciaux. Les travaux de reboisement et d'entretien de plantation ont connu une baisse importante alors que le drainage, la voirie et les préparations de terrain demeurent stables.

7.3 Programmes spéciaux 2005-2006

M. Labonté nous informe que le gouvernement du Québec a adopté des mesures visant à soutenir le secteur forestier de la région du Centre du Québec. Ainsi, notre organisation a reçu une aide financière additionnelle de 17,993.\$ pour la réalisation de travaux d'éclaircies commerciales à l'intérieur de plantations.

7.4 Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (Volet II)

Ce budget additionnel au programme régulier a permis de réaliser des travaux d'aménagement forestier pour un montant de 88,533.\$ pour la saison 2005. Un tableau de statistiques expliquant la répartition budgétaire par M.R.C. et par types de travaux est présenté par M. Alexandre Labonté.

7.5 Propriétés de l'entreprise

Cette partie de la présentation de M. Labonté fait état des travaux réalisés sur les propriétés de la SSAD en 2005. Ces travaux sylvicoles permettent à l'entreprise de maintenir l'admissibilité au programme de remboursement des taxes foncières en plus d'améliorer la qualité des peuplements. Un tableau de statistiques expliquant la répartition budgétaire par propriété ainsi que les traitements effectués sur chacune.

7.6 Comité de déontologie

Le comité de déontologie dont le but d'analyser les demandes d'aide financière, a tenu une rencontre au cours de la saison 2005. La disponibilité de l'aide financière aura permise de répondre à l'ensemble des demandes formulées au cours de l'année confirme M. Labonté.

Questionnement :

- Une demande est faite à M. Labonté à savoir comment fonctionne le comité de déontologie.
- Celui-ci répond que les vérifications sont faite par des employés à partir d'une liste de pointage.

7.7 Montant alloué aux administrateurs de l'entreprise

Un tableau démontrant le budget alloué, la vente de bois et les droits de coupe ainsi que le salaire par administrateur de la SSAD est présenté aux actionnaires par M. Alexandre Labonté.

8. RÈGLEMENT N° 2006-1 : VENTE DE TERRE(S)

Ce règlement a été préparé par Me Maryse Beaumont, notaire, à la demande de SSAD pour répondre à la demande des actionnaires désirant être consulté avant l'éventuelle vente d'une terre de la SSAD.

- M. Michel Trudel propose d'accepter le projet de **règlement n° 2006-1**. M. Jean-Bruno Lefebvre l'appui.

Règlement :

SOCIÉTÉ SYLVICOLE D'ARTHABASKA-DRUMMOND

RÈGLEMENT N° 2006-1

VENTE DE TERRE(S)

Qu'il soit et il est par les présentes décrété que:

1. Toute résolution des administrateurs concernant la vente de terre(s) de la société devra être adoptée au 6/7 des voix des administrateurs en fonction pour être valide lors d'une assemblée du conseil d'administration dûment convoquée à cette fin. Une résolution écrite signée par tous les administrateurs en fonction pourra tenir lieu d'une résolution adoptée conformément aux dispositions du présent article;

Toute résolution des administrateurs de la société ayant pour objet la vente de terre(s) devra être approuvée par les actionnaires avant d'entrer en vigueur, et les administrateurs et dirigeants de la société ne pourront donner aucun effet à telle résolution des administrateurs à moins qu'elle n'ait été ainsi approuvée;

Aux fins d'approbation par les actionnaires de la résolution concernant la vente de terre(s) la procédure suivante devra s'appliquer:

- a) Il y aura convocation d'une assemblée générale spéciale des actionnaires selon la procédure prévue aux règlements généraux de la société. Nonobstant ce qui précède, la résolution pourra aussi être approuvée lors d'une assemblée générale annuelle si l'avis de convocation en fait mention.
 - b) Chaque actionnaire présent en personne ou par procuration aura droit à autant de voix que celles attachées aux actions votantes inscrites à son nom dans les livres de la société et le vote se fera à main levée ou au scrutin secret.
 - c) La proportion des voix requises pour l'approbation de la résolution sera les 2/3 des voix de tous les actionnaires présents en personne ou par procuration à l'assemblée.
2. Tout administrateur ou dirigeant de la compagnie soit, et il est par la présente, autorisé et ordre lui est donné de signer tous les documents, et de poser tous les gestes nécessaires ou utiles pour donner effet au présent règlement;

Adopté par les administrateurs le 22 mars 2006.

Approuvé, ratifié et confirmé par les actionnaires le 22 avril 2006

Pierre-Yves Germain, président

Jean Page, secrétaire

- M. André Vallée se questionne par rapport au processus. L'appel d'offre visant à savoir qui serait l'acheteur n'est pas mentionné dans le règlement.
- Un actionnaire demande pourquoi la SSAD a des terres ?

- M. Germain répond que ça permet aux employés sylvicoles de maintenir leur emploi. C'est une opportunité permettant à la SSAD :
 - d'expérimenter de nouveaux travaux,
 - d'aller chercher des budgets supplémentaires,
 - de baisser les frais fixes de la compagnie,
 - d'augmenter ses revenus,
 - de se donner un meilleur pouvoir d'achat (garantie).
- M. Jean-Bruno Lefebvre demande si on a des offres d'achat présentement.
- M. Germain répond que non.
- Un actionnaire demande, si je suis propriétaire d'une partie des terres de la SSAD, ai-je un meilleur pouvoir d'emprunt ?
- M. Germain dit qu'il faudrait s'informer.
- Un actionnaire demande si ce règlement est aussi pour 2154-9092 Québec inc.
- M. Germain répond que 2154-9092 Québec inc. n'est pas couvert par le règlement.
- M. Jean-Bruno Lefebvre désire savoir quelle grandeur représentent les terres de 2154-9092 Québec inc.
- M. Jean Page répond environ 25% de l'ensemble des terres soit 250 hectares sur 900 hectares totales.
- M. Florent Pariseau propose d'accepter ce règlement tel quel parce qu'on a été durement échaudé et que les actionnaires ne veulent pas que ça se reproduise.
- M. Germain propose donc à l'assemblée de voter.
Qui est contre la proposition ? Personne n'est contre.
Qui s'abstient ? Personne ne s'abstient.

Le règlement n° 2006-1 est donc accepté à l'unanimité.

- M. Rosaire Chaput demande pourquoi on a 2154-9092 Québec inc.? C'est quoi ?
- M. Page répond qu'elle a été constitué en 1983 pour avoir de meilleurs taux de CSST. Maintenant c'est regroupé dans SSAD. La 2154-9092 Québec inc est détenue à 100% par SSAD et la décision de vendre ses lots revient aux administrateurs.

9. RÉSOLUTION DE apPAF

M. Pierre-Yves germain invite M. Mario Chrétien à venir présenter sa résolution.

M. Mario Chrétien exprime ses remerciements concernant l'opportunité de parler de son association l'apPAF.

Après quelques explications concernant son association et sur la résolution proposée à la SSAD. M. Mario Chrétien propose son projet de résolution appuyé par M. André Vallée.

- M. Jean-Pierre Auclair propose un amendement à la résolution. Il propose que la SSAD donne son appui seulement. M. Jean-Claude Béliveau l'appui.
- M. Mario Chrétien informe qu'il voudrait peut-être que la SSAD dépose un mémoire.
- M. André Vallée dit que la cause est importante.

M. Germain demande le vote sur l'amendement de la résolution.

L'amendement est rejeté à majorité.

- M. André Vallée propose donc d'accepter la résolution telle quelle. Il est appuyé par M. Labonté.

M. Germain vérifie auprès de l'assemblée. La résolution est acceptée à majorité.

M. André Vallée appuyé par M. Serge Nadeau propose un encouragement à M. Mario Chrétien.

10. ÉTATS FINANCIERS

M. Robert Delorme et Mme Sonia Thibeault, comptables agréés de la firme comptable Verrier, Paquin, Hébert S.E.N.C. présentent les états financiers consolidés de la SSAD au 31 décembre 2005 soit : le bilan, l'état des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie. Tous préparés selon les normes comptables reconnues.

Tout au long de la présentation, de nombreuses questions sont posées par les actionnaires à M. Delorme et Mme Thibeault.

Questions :

- Un actionnaire demande des explications par rapport à l'écart sur les subventions reçues de l'agence présentée aux états financiers et celles présentées au rapport d'activité.

- M. Delorme explique que la différence est reçue après décembre 2005. L'écart s'explique par une année financière différente.
 - M. Page explique aussi que beaucoup de travaux d'éclaircie ont été faits en janvier, février et mars 2006 donc dans travaux en cours.
 - M. Delorme confirme qu'en tant que vérificateurs, ils se sont assurés de refléter les revenus adéquats à la présentation des états financiers.
 - Une proposition a été faite au conseil d'administration pour modifier la fin d'année au 31 mars comme l'agence pour éviter les variations des travaux en cours.
 - Un actionnaire demande si la SSAD est obligé à la loi du 1% pour la formation.
 - M. Delorme informe que la SSAD n'est plus assujetti à cette loi.
 - M. Page informe l'assemblée que la SSAD continue quand même à offrir de la formation à ses employés.
 - Un actionnaire demande si l'emprunt de 200,000.\$ est inclus dans le 400,000.\$ de la note 7.
 - M. Delorme explique que non. Le 400,000.\$ étant la marge de crédit et le 200,000.\$ étant le prêt du groupement forestier de Lotbinière-Mégantic remboursable en 2009.
 - Un actionnaire demande comment on remboursera ce prêt ? Et où prendra-t-on l'argent ?
 - M. Germain répond qu'on pourrait utiliser la marge de crédit. On pourrait possiblement renouveler le prêt en question.
- Un actionnaire demande pourquoi en page 17-18, il y a une différence au niveau des achats et ventes de bois.
- M. Delorme explique que le contrat avec scierie Lemay à grandement contribué à cette différence.

M. André Vallée propose d'adopter les États financiers tel que présentés, appuyé par M. Jean-Bruno Lefebvre.

11. VALEURS DES ACTIONS

M. Pierre-Yves Germain , informe l'assemblée que le conseil d'administration a fixé la valeur de l'action de la SSAD à 45.00\$ pour la prochaine année.

12. NOMINATION DES VÉRIFICATEURS

M. Jean-Bruno Lefebvre appuyé par Simon Hinse propose de conserver les mêmes vérificateurs étant donné leur excellent travail.

13. RATIFICATION DES GESTES POSÉS PAR LES ADMINISTRATEURS

M. Guy Lafontaine appuyé par M. Rosaire Chaput propose de ratifier les gestes posés par le conseil d'administration de la SSAD au cours de l'année. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

14. ÉLECTIONS DES ADMINISTRATEURS

M. Germain remercie M. Robin Doré pour son implication comme administrateur et au nom de tous, lui souhaite bonne chance dans ces nouveaux projets.

M. Pierre-Yves Germain invite l'assemblée à élire un président d'élection. M. Paul-Émile Provencher appuyé par M. Jean-Bruno Lefebvre propose M. Jean Page comme président d'élection. Ce dernier accepte cette nomination.

M. Jean Page invite l'assemblée à élire un secrétaire et deux scrutateurs pour la période d'élection.

M. Jean-Bruno Lefebvre appuyé par M. Guy Lafontaine propose Mme Guylaine Bouchard comme secrétaire d'élection. Cette dernière accepte cette nomination.

M. Jean-Bruno Lefebvre appuyé de M. Guy Lafontaine propose Mme Sonia Thibeault et M. Robert Delorme à titre de scrutateurs. Ils acceptent leur nomination.

M. Jean Page, président d'élection annonce l'ouverture de la période de mise en candidature.

M. Jean-Claude Béliveau appuyé par M. Gilles Théberge propose M. Jean-Pierre Auclair comme candidat.

M. Roberge appuyé par Mme Marie Fitzpatrick propose M. Christian Guillemette comme candidat.

M. Pierre Luneau appuyé par Mme Pierrette Lamarche propose M. Gaétan Arel comme candidat.

Comme il n'y a plus de proposition M. Jean Page déclare la fin de la période de mise en candidature.

M. Jean Page demande aux candidats s'ils acceptent leur mise en candidature. Tous les candidats proposés acceptent leur nomination.

M. Jean Page, président d'élection annonce qu'il n'y aura pas d'élection et que messieurs Jean-Pierre Auclair, Christian Guillemette et Gaétan Arel sont élus aux postes d'administrateurs de la SSAD.

M. Jean-Pierre Auclair appuyé par M. Angello Cantin propose de clore la période d'élection. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Un actionnaire demande qu'en est-il du projet de la Scierie ?
- M. Jean Page répond que le projet est toujours intéressant mais qu'il est toujours en attente.
- M. Pariseau demande quelle serait la marge de profit de la SSAD étant donnée la situation des scieries au Québec.
- M. Jean Page informe que la SSAD n'a aucun risque avec ce projet. Nous serions propriétaire du terrain de la scierie. La main d'œuvre serait refacturé à Scierie Lemay. Un revenu de 100,000.\$ à 125,000.\$ / année par quart de travail et pour un investissement de 750,000.\$ environ. Les achats et ventes de bois seraient fait par Scierie Lemay et les ventes de copeaux à un autre partenaire.
- Un actionnaire demande pour combien d'année serait fait le contrat avec Scierie Lemay.
- M. Page répond que SSAD voudrait un contrat de 10 ans mais c'est à revoir.
- M. Germain explique qu'il y aura un contrat de gestion par SSAD pour s'assurer que tout est conforme au niveau de l'investissement. Il confirme aux actionnaires les objectifs atteints avec ce projet, soit que les producteurs forestiers sont gagnants et que les opérations sont rentables.
- M. Serge Nadeau désire savoir quand est prévue la reprise des achats de bois ?
- M. Page répond être dans l'attente d'une réponse.
- M. Daniel St-Hilaire demande combien de temps il y aura entre la signature et l'ouverture de la scierie.
- De 3 à 4 mois explique M. Germain.
- M. Daniel St-Hilaire demande que va-t-il arriver avec le bois dans la cours de plus d'un an.

- M. Germain explique que ce bois appartient à Scierie Lemay donc la pression est sur eux. Il achemine présentement leur bois au Lac St-Jean.
- M. Guy Lafontaine regarde le rapport annuel et conclut que l'éclaircie commerciale et le projet de scierie correspondent au besoin préconisé par l'agence forestière des Bois-Francs. Donc le projet est bon. Les argents qui proviennent de l'AFBF diminuent donc on se finance autrement avec ce projet. Le risque est faible donc le projet est intéressant.
- M. Germain remercie M. Guy Lafontaine pour son analyse adéquate.
- M. Jean-Bruno Lefebvre demande pourquoi la proposition de garantie serait de 5 ans au lieu de 10 ans.
- M. Jean Page explique que nous évaluerons ce point en temps voulu et que nous regarderons ce qui sera le plus favorable.

M. Germain ainsi que M. Page remercie tout le monde pour leur participation. Il est temps de passer au dîner conférence offert pour l'occasion. M. Robert Delorme informera les actionnaires producteurs forestiers sur différents aspects fiscaux. L'invitation est lancée à tous, de participer à l'inauguration de la forêt éducative dès 13h30.

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Jean-Bruno Lefebvre, appuyé par M. Renaud Labonté de lever l'assemblée à 11h30, samedi le 22 avril 2006. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

TIRAGE DE PRIX DE PRÉSENCE

M. Jean Page procède au tirage des prix de présence. Le gagnant de la scie à chaîne est M. Maurice Morin. Les méritants des 5 forfaits de pêche sont M. Paul-Émile Provencher, Mme Jeannine Paris, M. Jacques Plourde, M. Florent Pariseau et M. Jean-Guy Picard.

Pierre-Yves Germain
Président

Jean Page
Directeur général